

Conditions Générales de ventes France et Monaco (B2B)

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après, détaillent les droits et obligations de la société Pan Art Distribution S.A.S (nom commercial: PAD, utilisé ci-dessous), ayant son siège social au 83 Allée de Fillé, 72230 Guécélard, France, et de son client dans le cadre de la vente des marchandises figurant au catalogue et tarif en vigueur de PAD, nommément des articles pour les beaux-arts, les arts graphiques et les loisirs créatifs.

Toute vente accomplie par PAD implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Tarif et Prix

Notre tarif donne à titre indicatif des prix publics suggérés et TTC mais nos clients sont seuls responsables de la fixation et de la publication de leur prix de vente selon la législation en vigueur.

Les prix des marchandises vendues à nos clients, sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société PAD s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société PAD serait amenée à octroyer compte tenu de ses offres promotionnelles ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement de nos factures s'effectue :

- soit : par virement bancaire à 30 jours à compter de la date de la facture, sauf convention expresse entre les parties ;
- soit : par carte bancaire Visa ou par Paypal, lors d'une commande via le site marchand de PAD.
- PAD se réserve le droit de n'effectuer les livraisons des commandes de certains clients que contre remboursement ou paiement total d'avance.

Clause n° 6 : Retard de paiement

Tout règlement différé, même partiellement, entraînera, de plein droit et sans mise en demeure, l'application de pénalités de retard, calculées au plus fort des deux taux entre 3 fois celui de l'intérêt légal en vigueur et celui constitué de l'ajout de l'Euribor et de cinq pour cent. Ces pénalités s'appliquent à compter du premier jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture. En outre, le non-paiement à l'échéance suspend les livraisons et rend immédiatement exigible le règlement de toutes les factures non encore échues.

En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire minimum de 40 euros par facture, due au titre des frais de recouvrement.

(Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.)

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société PAD.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société PAD conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. En conséquence de la mise en application de cette réserve de propriété, la restitution des marchandises se fait sur simple demande, aux frais et risques du client. Si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société PAD se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison / Litiges et Retour :

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise au client,
- soit au lieu indiqué par le client sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;

- l'annulation de la commande.

Le franco de port et d'emballage pour la France métropolitaine est soumis à un minimum de commande de 400 euros HT. En dessous d'un minimum de 100 euros HT, les commandes donneront lieu, en sus, à des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 10 euros HT.

Le risque du transport est supporté en totalité par le client auquel il incombe d'assurer les marchandises commandées.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises.

Les livraisons non conformes ou incomplètes doivent nous être signalées dans les 48 heures après réception des marchandises, par lettre recommandée AR. Une copie du récépissé de transport émargé sera jointe à la réclamation.

Tout retour doit faire l'objet d'une autorisation demandée à notre service client. Les autorisations ne seront accordées qu'en cas d'erreur de livraison de notre fait ou de défectuosité constatée par nos soins. Aucun avoir ne sera établi pour les produits étiquetés par le client (prix de vente consommateur par exemple) ou dont le conditionnement et l'emballage ne sont plus en état de commercialisation. Les frais de port pour les retours restent à la charge du client.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société PAD ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du Mans (72).

Fait à Le Mans, le 20/04/2021